Connecter le monde arabe
5-7 mars 2012
Doha (Qatar)

15 février 2012
Original: anglais

Utilisation des TIC: renforcer la confiance et la sécurité

Résumé analytique

Ces dernières années, les pays arabes ont accompli des progrès considérables dans les domaines des technologies de l'information et de la communication et ont manifesté un vif intérêt pour les initiatives en matière de technologies. Cependant, le monde arabe est confronté à plusieurs difficultés dans sa lutte contre les cybermenaces et la mise en œuvre des cadres législatifs adaptés et des infrastructures nationales appropriées pour lutter efficacement contre ces cybermenaces. Après analyse des principaux points, les difficultés principales ont été mises en évidence:

a) Politiques et cadres réglementaires, aux niveaux national et régional, pour garantir la confidentialité des données et lutter contre la cybercriminalité:

- Les dispositions législatives portent sur des cybermenaces précises et concernent surtout le commerce électronique.
- Dans certains pays, aucune loi globale sur la cybersécurité n'a encore été promulguée ou adoptée.
- La coopération régionale est indispensable pour lutter contre la cybercriminalité – phénomène contre lequel il n'existe aucune loi particulière.
- L'intégration de normes internationales dans les systèmes juridiques nationaux permet d'éviter que des pays ne jouent le rôle de refuges.

b) Création et coordination d'Equipes nationales d'intervention en cas d'incident informatique (CIRT)

- Les centres nationaux de lutte contre les cyberattaques sont rares: dans certains cas, leur création figure au premier rang des priorités tandis que d'autres seront créés après la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire.
- Deux initiatives régionales importantes, prise par le Conseil de coopération du Golfe (Equipe d'intervention en cas d'incident informatique (GCC-CIRT)) et par l'Organisation de la coopération islamique, pourraient faciliter la coordination des Equipes nationales d'intervention en cas d'incident informatique.

c) Protection des enfants et des jeunes des pays arabes contre les contenus préjudiciables sur Internet

- Certains pays s'occupent activement des questions relatives à la protection en ligne des enfants et à la promotion de la sécurité en ligne à l'échelle nationale.

- D'autres pays doivent encore élaborer des stratégies nationales pour la protection en ligne des enfants, notamment par le biais de mesures volontaristes, de normes communes, de lois ou de campagnes de sensibilisation.

<u>Objectifs du Sommet</u>

1) Etablir, dans tous les pays arabes, des cadres juridiques nationaux harmonisés à l'échelle régionale, dans un délai de 5 ans.
2) Créer des Equipes d'intervention en cas d'incident informatique (CIRT) dans les pays arabes où de telles équipes n'existent pas, dans un délai de 3 ans.
3) Elaborer des stratégies nationales relatives à la cybersécurité, alignées sur les principes de coopération internationaux, y compris la Protection des infrastructures essentielles de l'information (CIIP), dans un délai de 5 ans.
4) Etablir un programme d'études relatives à la cybersécurité visant à renforcer les capacités et à sensibiliser diverses parties prenantes (par exemple les gouvernements, les milieux universitaires, le secteur privé et les écoles).
5) Mettre en place un accord panarabe sur la cybersécurité et la cybercriminalité, qui soit conforme aux normes et aux principes internationaux existants et qui renforce la coopération mondiale dans ces domaines.
6) Souligner l'importance de l'initiative pour la Protection en ligne des enfants (COP) et de la sécurité des enfants et des jeunes, au moyen de programmes de sensibilisation et de mesures techniques.

_____